Annexe 2 - Précision de critères selon les disciplines gymniques

Date d'entrée en vigueur : mars 2026

	Critères	Objectivation des critères	GYMNASTIQUE ACROBATIQUE	GYMNASTIQUE AEROBIC	GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE	GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE	GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	PARKOUR	TRAMPOLINE	TUMBLING
Critères de NIVEAU 1	Le club veille au respect de l'intégrité physique et morale des gymnastes : Respect des chartes fédérales	**Concernant l'entraîneur référent et l'encadrement professionnel de la discipline concernée :** a. Vérification carte professionnelle b. Absence de procédures (et/ou) disciplinaire fédérale, administrative, judiciaire ainsi que l'absence de signalement confirmé - (Retour Direction Juridique, Éthique et Institutionnel). **Concernant le club :** a. Vérification de la déclaration d'honorabilité (DTNale). b. Engagement par signature du Président des chartes fédérales, certifiant en avoir pris connaissance - (Direction Compétitions et Haute-Performance).	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	Le club veille au respect de l'image et des règlements de la FFGym	Respect des réglements - (Retour Direction Juridique, Éthique et Institutionnel, Territoires et DTNale)) - Respect de l'image de la fédération - (Retours Direction Communication, Evènementiel et Marketing).	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	Le club organise, le cas échéant, l'hébergement des gymnastes selon les dispositions réglementaires fédérales	Déclaratif - (DTNale avec retours des DTR) plus envoi des conventions - (Direction Compétitions et Haute-Performance)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	L'entraîneur référent du club doit entraîner et/ou avoir formé, pour chacune des saisons de référence, au moins un gymnaste ou une unité ayant atteint le niveau de performance défini pour la discipline concernée : - au cours des saisons considérées : année N-2, année N-1 ou année N, étant donné que l'année N est celle de la demande de reconnaissance, - licencié(s) dans le club ou conventionné(s) (Validation pour le seul club acceuillant). Ces gymnastes s'entrainent ou se sont entraînés au sein du club. Pour que ce critère soit considéré comme validé, dans le cadre d'une intégration en structure PPF, si le même gymnaste/unité est concerné sur les deux saisons, celui-ci doit avoir satisfait ce critère au moins une fois en s'entraînant au sein de son club. Le club formateur pourra comptabiliser dans son effectif le/les gymnastes ayant rempli auparavant les conditions pour valider ce critère, jusqu'à maximum 2 ans après leur intégration en structure HN.	Vérification des qualifications compétitions et/ou évaluation PAS national - (DTNale)	Référence : Qualification aux Championnats de France de la filière Elite en catégorie Avenir/ Espoir / Junior / Senior avec possibilité d'être classée aux CFE. **Minima 5 unités* au total sur les 3 saisons prises en comptes (N-2, N-1 et N) réparties sur au moins 2 saisons consécutives ou non** ***Les unités considérées peuvent être identiques***	Référence : Qualification aux Championnats de France en Filière Nationale A jusqu'à la catégorie 15/17 ans (Solo femme) et 15 et + (Solo homme) avec possibilité d'être classée aux CFE. **Minima 2 gymnastes* au total sur les 3 saisons prises en comptes (N-2, N-1 et N) réparties sur au moins 2 saisons consécutives ou non.** ***Les gymnastes considérées peuvent être identiques***	Référence : Qualification aux Championnats de France Elite Avenir et/ou Espoir avec possibilité d'être classée aux CFE. **Minima 2 gymnastes* au total sur les 3 saisons prises en comptes (N-2, N-1 et N) réparties sur au moins 2 saisons consécutives ou non.** ***Les gymnastes considérées peuvent être identiques***	Référence : Avoir réalisé les minimas lors de la Revue Nationale des Effectifs (RNE) ou revue de rattrapage permettant une qualification aux Championnats de France Élite en catégorie Avenir ou Espoir avec possibilité d'être classée aux CFE. **Minima 2 gymnastes* au total sur les 3 saisons prises en comptes (N-2, N-1 et N) réparties sur au moins 2 saisons consécutives ou non.** ***Les gymnastes considérées peuvent être identiques***	Référence : Qualification aux Championnats de France Elite Avenir et Espoir avec possibilité d'être classée aux CFE. **Minima 2 gymnastes* au total sur les 3 saisons prises en comptes (N-2, N-1 et N) réparties sur au moins 2 saisons consécutives ou non.** ***Les gymnastes considérées peuvent être identiques***	Référence : Qualification aux Championnats de France de la Filière Performance PKS/PKF en catégorie 10-12 ans et/ou de la Filière Elite sans distinction de catégorie et d'épreuve avec possibilité d'être classée aux CFE. **Minima 2 gymnastes* au total sur les 3 saisons prises en comptes (N-2, N-1 et N) réparties sur au moins 2 saisons consécutives ou non.** ***Les gymnastes considérées peuvent être identiques***	Référence : Qualification aux Championnats de France de la Filière Elite 10 ans, 11 ans, 12 ans, 13-14 ans, 15-16 ans avec possibilité d'être classée aux CFE. **Minima 2 gymnastes* au total sur les 3 saisons prises en comptes (N-2, N-1 et N) réparties sur au moins 2 saisons consécutives ou non.** ***Les gymnastes considérées peuvent être identiques***	Référence : Qualification aux Championnats de France de la Filière Nationale en catégorie 11-12 ans et/ou de la Filière Elite sans distinction de catégorie avec possibilité d'être classée aux CFE. **Minima 4 gymnastes* au total sur les 3 saisons prises en comptes (N-2, N-1 et N) réparties sur au moins 2 saisons consécutives ou non.** ***Les gymnastes considérées peuvent être identiques***
	Le ou les entraîneurs référent(s) du gymnaste justifient d'un niveau de compétences permettant d'entrainer au niveau de pratique demandé par discipline La validation du module FPC Éthique est obligatoire pour l'ensemble des entraîneurs inscrits sur la liste CF, dès sa mise en œuvre.	Avis régional pour flécher l'entraineur référent du groupe - Contrôle de la carte professionnelle et/ou FFGym Licence pour le niveau de diplôme - (DTNale)	Entraîneur Fédéral (entraineurs bénévoles) BEES 1 et 2, DEJEPS et DESJEPS (ou en cours de formation DEJEPS)	Entraîneur Fédéral (entraineurs bénévoles) BEES 1 et 2, DEJEPS et DESJEPS (ou en cours de formation DEJEPS)	Entraîneur Fédéral (entraineurs bénévoles) BEES 1 et 2, DEJEPS et DESJEPS (ou en cours de formation DEJEPS)	Entraîneur Fédéral (entraineurs bénévoles) BEES 1 et 2, DEJEPS et DESJEPS (ou en cours de formation DEJEPS)	Entraîneur Fédéral (entraineurs bénévoles) BEES 1 et 2, DEJEPS et DESJEPS (ou en cours de formation DEJEPS)	Entraîneur Fédéral (entraineurs bénévoles) BEES 1 et 2, DEJEPS et DESJEPS (ou en cours de formation DEJEPS)	Entraîneur Fédéral (entraineurs bénévoles) BEES 1 et 2, DEJEPS et DESJEPS (ou en cours de formation DEJEPS)	Entraîneur Fédéral (entraineurs bénévoles) BEES 1 et 2, DEJEPS et DESJEPS (ou en cours de formation DEJEPS)
	Le club dispose des équipements sportifs et pédagogiques en rapport avec les exigences du niveau de pratique demandé par discipline	Contrôle et avis régional sur la base de la liste établie dans les questionnaires - (DTNale)	Surface 12X12m de préférence dynamique et longes	Surface 12X12m de préférence dynamique, au mieux parquet d'Aérobic	Salle spécialisée : Agrès homologués FIG	Salle spécialisée : Agrès homologués FIG	Un praticable (moquette) et une hauteur de plafond conforme à la règlementation.	Espace équipé de module rigide en nombre et varié (Ex Kit compétitif National)	Trampoline de compétitions	Piste de Tumbling de compétition Matériel pédagogique
	L'entraineur référent du club participe aux actions régionales du Dispositif Régional tel que défini dans le PPF, et spécifiques à chaque discipline sur la période N-2 N-1 et N ainsi que les deux années de reconnaissance	Contrôle des convocations fournies et attestation d'engagement - (DTNale)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	Le club respecte les évolutions de parcours du (des) gymnaste(s) proposée par la DTNale.	Lorsque le parcours individuel de performance le requiert, respect des décisions établies en concertation afin de répondre aux objectifs fixés par la fédération. - (DTNale)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	Le club s'assure qu'un suivi médical est effectué par : - la désignation d'un médecin référent qui coordonne le dispositif général - l'engagement du président du club - l'engagement des représentants légaux des gymnastes	Contrôle de la réception des attestations médicales - (Direction Compétitions et Haute-Performance)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Critères de NIVEAU 2 4 critères sur 5 validés	Possibilité d'accueillir des gymnastes licenciés d'autres clubs FFGym (Mise en place d'une convention pour chaque gymnaste).	Contrôle de la réception des conventions - (Direction Compétitions et Haute-Performance)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	Le club participe aux actions nationales et utilise les outils spécifiques proposés par la Direction Technique Nationale propres à chaque discipline. Période de référence : sur années N-2, N-1 et N ainsi que les deux années de reconnaissance	Présence de gymnastes dans les outils de suivi et présence aux actions concernées (convocation/palmarès) - (DTNale)	Stages des collectifs Stages Accession et Perfectionnement Tests spécifiques DRA Brochures et outils à usage des entraîneurs mis à disposition dans la base documentaire Gac	Stage national Camps d'entraînement Avenir (10/11 ans pour les filles et 10/14 ans pour garcons) / Espoir Plateforme de suivi des jeunes gymnastes détectés lors des camps d'entrainement FPC	Camp d'été, Camp Gym Eval et Camp d'hiver RERJ Evaluation PAS (Detect), Programme 7/9 ans FPC Plateforme de suivi de la forme physique, de la progression technique et Imagym	Suivi et évaluation sur la base des tests spécifiques RNE - DRA - Stages PAS - FPC Brochures et programmes PAS en consultation dans la base documentaire HN - GAM	Evaluation PAS, Stages PAS et FPC	PNE Stages FPC	Tests Détection Camp d'entraînement Stages Nationaux FPC	Détection : PNE Stages tous collectifs de juillet FPC Brochures et contenus PAS, outils à usage des entraîneurs mis à disposition dans la base documentaire haut niveau et la base documentaire formation
	Le club respecte les préconisations de volume horaires et nombre de séances hebdomadaires en adéquation avec les étapes de formation des gymnastes	Contrôle du questionnaire et avis régional - (DTNale)	CF : Annexe N°1	CF : Annexe N°1	CF : Annexe N°1	CF : Annexe N°1	CF : Annexe N°1	CF : Annexe N°1	CF : Annexe N°1	CF. Page 2 guide clubs formateurs - A minima sur 2 étapes
	Le club dispose d'horaires aménagés et/ou compte à minima un gymnaste HPS (niveau 3) ou niveau supérieur	Demande des conventions (horaires aménagés) et contrôle des listes HPS - (DTNale)	A partir du CM1	A partir du CM1	A partir du CM1	A partir du CM1	A partir du CM1	A partir du collège	A partir du CM1	A partir du collège
	Le club est un site « ressource ». Il favorise l'accueil de stages régionaux et/ou nationaux, l'organisation de compétitions régionales et/ou nationales.	Attestation d'engagement et avis régional - (DTNale)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI